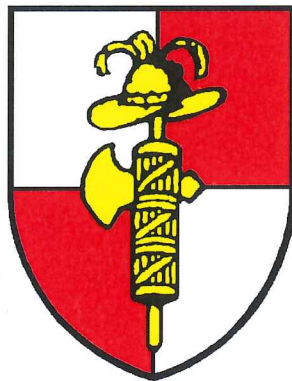


**ABATTAGE D'ARBRE
AFFICHAGE AUX PILIERS PUBLICS**



COMMUNE DE TOLOCHENAZ

En vertu du règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la Municipalité soumet à l'affichage public la demande d'abattage suivante :

**1 Pin
Sur parcelle 415 , Ch. Peupliers 8**

pour le compte de : **Laurent BIEDERMANN
Ch. Peupliers 8
1131 TOLOCHENAZ**

Le dossier est à disposition auprès du Greffe municipal

du 5 au 25 mars 2019

LA MUNICIPALITE